



Mairie  
19500 MEYSSAC  
TEL 05.55.25.40.20



### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt cinq et le 13 du mois de janvier à 19 heures , le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la mairie, salle du conseil municipal.

**Membres en exercice : 15**

**Membres présents : 11**

**Membres votants : 14 (3 pouvoirs)**

**PRESENTS :** CARON Christophe, Pierre MACHE, Stéphanie CISCARD, Marie-Laure LEGER, Emmanuelle DUPUY, Isabelle VIRONDEAU, Murielle GENTE, Stéphane LARCIER, Ivan RICORDEL, Hervé BONAUD, Alexandre TRONCHE

**MEMBRES ABSENTS :** Stéphane FARGE ( pouvoir Ivan RICORDEL), Nicolas TARDIF, Dominique DEVILLERS ( pouvoir Christophe CARON) Isabelle SEGUY ( pouvoir Stéphanie CISCARD)

**Secrétaire de séance :** Stéphane LARCIER

**Date de convocation :** 7 janvier 2025

#### DELIBERATION N° 2025. 7 Solidarité avec la population de Mayotte versement d'une subvention

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de MEYSSAC tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de MEYSSAC contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- Verser une subvention d'un montant de 1000.00 € à La Croix rouge française don des entreprises 98, rue Didot 75694 PARIS CEDEX 14
- De prélever la somme de 1000.00 € disponible à l'article 65748 du budget primitif 2024

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ✓ valide à l'unanimité le versement de la subvention via la Croix Rouge Française

✓ mandate le maire afin de signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme  
Le maire  
Christophe CARON



<b>Suffrages exprimés</b>	14
<b>Pour</b>	14
<b>Contre</b>	0
<b>Abstentions</b>	0